



## **AVIS DE PROMULGATION**

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 5 mai 2020 le conseil a adopté :

### **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 722-20-1**

#### **DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 5 mai 2020 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le <https://ville.bedford.qc.ca/reglements/> dans la rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 6 mai 2020.

Guy Coulombe  
Directeur Général